

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du 7 avril 2023

fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2023 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2023 portant déclaration de vacance d'emplois de professeurs des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2023 et fixant les modalités de candidature.

ARRÊTE

Article 1er

Sont autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2023 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale les candidats et les candidates dont les noms suivent :

Mme Emilie FERRAT
Mme Béatrice FOLCO LOGNOS
Mme Mathilde FRANCOIS
M. Nassir MESSAADI
Mme Hélène VAILLANT-ROUSSEL

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 avril 2023

La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du département des personnels
enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA